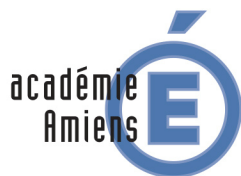




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Dossier suivi par :
Catherine TIESSE
Adjointe au directeur des ressources
humaines

Tél. : 03 22 82 69 73

Mél : catherine.tiesse@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil téléphonique :
8h00 à 17h30
du lundi au vendredi

Amiens, le 9 janvier 2017

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS Chancelier des Universités

à

- Messieurs les présidents d'université
- Messieurs les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
- Madame la déléguée régionale de l'ONISEP
- Monsieur le directeur du CROUS
- Monsieur le directeur territorial de CANOPÉ
- Messieurs les directeurs de la DRJSCS et DDCS
- Mesdames et Messieurs les directeurs du CNED
- Mesdames et Messieurs les IA-IPR
- Mesdames et Messieurs les IEN ET et EG
- Mesdames et Messieurs les IEN-IO
- Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré
- Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du second degré publics et directeurs des établissements privés sous contrat
- Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
- Mesdames et Messieurs les délégués académiques
- Mesdames et Messieurs les chefs de division

Objet : Réseau de prévention, d'aide et de suivi (PAS).

Le rectorat de l'académie d'Amiens et la MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) ont signé, le 20 mai 2010, des conventions de partenariat pour la mise en œuvre d'un dispositif académique de prévention, d'aide et de suivi en faveur des personnels de l'académie : le réseau PAS.

Dans le cadre de ces conventions, un espace d'accueil et d'écoute, ouvert à tous les personnels, est implanté dans chacun des départements de l'académie et installé dans les locaux des sections départementales de la MGEN. Un professionnel de l'écoute extérieur à l'éducation nationale et à la MGEN peut alors, sur rendez-vous, en toute confidentialité et neutralité, les soutenir, les conseiller et les orienter, afin de les aider à rechercher des solutions, pour toutes difficultés d'ordre professionnel ou privé.

Pour contacter chaque espace d'accueil et d'écoute du réseau PAS, un numéro de téléphone spécifique lui est réservé :

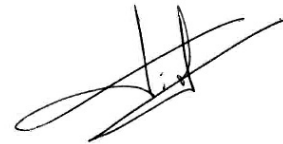
- MGEN Aisne : 1 rue Fernand Thuillart à LAON 03 23 27 31 35
- MGEN Oise : 12 rue Ambroise Paré à BEAUVAIS 03 44 84 98 44
- MGEN Somme : 15 rue de Québec à AMIENS 03 22 46 89 90

Je souhaite relancer une campagne de communication sur ce réseau, au moyen de la présente note assortie d'une plaquette informative, que je vous demande de bien vouloir afficher dans votre établissement ou service et porter à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

En outre, chaque agent géré par le rectorat sera rendu destinataire par mes soins d'un exemplaire de ce document d'information sur sa messagerie professionnelle. Les directions des services départementaux de l'Education nationale, les établissements publics administratifs et les universités sont invités à procéder selon les mêmes modalités, pour organiser cette opération, en ce qui concerne les personnels sous leur responsabilité.

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir m'assurer de la poursuite de votre implication dans la mise en œuvre de ce dispositif.

**Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général d'Académie**



Jean-Jacques VIAL